

## **REGLEMENT JEU CONCOURS/Tirage au sort**

### **SALON DU BIEN VIEILLIR 2024**

#### **ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET OBJET DU JEU CONCOURS**

La Société AUDILAB PAYS DE LOIRE, Société par Actions Simplifiée inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 450 791 520 ayant son siège social situé 17 allée Duguay Trouin, 44000 NANTES (« l'Organisateur »), membre du réseau d'audioprothésistes AUDILAB, organise un jeu concours par tirage au sort (« le Jeu Concours ») lors du Salon du Bien Vieillir à Laval (« l'Evènement »).

Le présent règlement (« le Règlement ») a pour objet de fixer les modalités et conditions de participation au Jeu Concours. La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

#### **ARTICLE 2 – DUREE DU JEU CONCOURS**

Le Jeu Concours se déroulera pour toute la durée de l'Evènement, à savoir le 27 novembre 2024 de 10 heures à 18 heures.

#### **ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU JEU CONCOURS**

Le Jeu Concours, sans obligation d'achat, est ouvert aux personnes physiques résidant en France Métropolitaine (« le Participant »). Les Participants doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les mineurs souhaitant participer ne peuvent le faire qu'avec une autorisation parentale. A défaut, un des parents se chargera de compléter le bulletin de participation de son enfant.

Le cas échéant, l'Organisateur demandera au Participant de lui faire parvenir une photocopie de sa carte d'identité à titre de justificatif.

Ne peuvent pas participer les membres du personnel de l'Organisateur et du réseau AUDILAB.

La participation au Jeu Concours s'effectue au sein du Salon du Bien Vieillir organisé à LAVAL (53000), Espace Mayenne, 2 rue Joséphine Baker (« le Lieu de l'Evènement »). Les Participants doivent compléter le bulletin de participation tenu à leur disposition et le déposer dans l'urne prévue à cet effet.

Une seule participation par Participant est autorisée.

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au Règlement.

## **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU**

### **4.1 Dotation**

Le Jeu Concours est composé du lot suivant : 1 casque TV Sennheiser set 860 d'une valeur de 249,00€ TTC.

Le Jeu Concours est ainsi doté de **1 lot** pour une valeur totale de **249,00€ TTC, hors frais d'expédition le cas échéant, soit 1 gagnant**, un seul lot étant attribué par gagnant.

Le lot du Jeu Concours n'est non échangeable, non modifiable et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Aucune compensation financière ne pourra être négociée. L'Organisateur se réserve le droit de changer unilatéralement le lot et de le substituer par un lot de même valeur, si le lot initialement prévu n'était plus disponible.

### **4.2 Tirage au sort**

Un tirage au sort déterminant aléatoirement le gagnant sera effectué le mercredi 4 décembre 2024 à 14h par un représentant de l'Organisateur, dans ses locaux situés LAVAL (53000), 28 rue Souchu Servinière, pour désigner le gagnant parmi les Participants au Jeu Concours.

### **4.3 Conditions de réception des lots**

Le gagnant sera contacté par l'Organisateur par téléphone ou par courriel dans un délai de trois jours ouvrés à compter du tirage au sort de manière à vérifier ses coordonnées afin de venir retirer le lot directement dans l'établissement de l'Organisateur sis à LAVAL (53000), 28 rue Souchu Servinière, ou pour envoi du lot par voie postale.

L'Organisateur n'est pas tenu d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas communiqué correctement ses coordonnées ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

## **ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES**

### **5.1. Données collectées nécessaires au fonctionnement du Jeu Concours**

Dans le cadre du fonctionnement du Jeu Concours, AUDILAB collectera les données suivantes :

- Nom
- Prénom
- Age
- Adresse postale
- Adresse email
- Numéro de téléphone

Ces données seront utilisées par l'Organisateur pour tirer au sort les Participants, contacter et envoyer le lot au gagnant.

Les données nécessaires au déroulement du Jeu Concours sont conservées par l'Organisateur le temps de l'envoi du lot, et dans la limite d'un (1) mois suivant l'annonce du gagnant.

Par ailleurs, pour les Participants ayant donné leur consentement sur le bulletin de participation au Jeu Concours, leurs données seront intégrées par l'Organisateur dans le logiciel métier groupe Cosium et seront ainsi accessibles au service communication/marketing du G.I.E AUDILAB RESSOURCES (groupement d'intérêt économique constitué sans capital social, immatriculé au RCS de TOURS sous le numéro



824 545 818 et dont le siège est situé à SAINT PIERRE DES CORPS (Indre-et-Loire), 31 rue Fabienne Landy) en charge des fonctions supports des sociétés adhérentes au réseau AUDILAB. Ils recevront ainsi des offres et informations commerciales AUDILAB (via l'Organisateur ou AUDILAB RESSOURCES). Leurs données personnelles seront conservées et utilisées en tant que prospects pendant une durée de trois (3) ans suivant le dernier contact.

Au terme de la durée de conservation ci-avant précisée, les données seront alors supprimées.

## 5.2. Droits des Participants

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à AUDILAB et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

L'Organisateur s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données ainsi collectées sur les Participants, et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la réglementation applicable, l'Organisateur informe les Participants qu'ils disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de limitation, et de portabilité des données le concernant. Toute personne a également le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle exclusivement fondée sur un traitement automatisé tel que le profilage.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un e-mail au DPO d'AUDILAB à [dpo.cnil@audilab.fr](mailto:dpo.cnil@audilab.fr) et en y joignant un justificatif d'identité.

Si les Participants estiment, après avoir contacté l'Organisateur, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils disposent en outre du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles auprès de la CNIL - 3 place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Téléphone : 01 53 73 22 22 – Site Internet : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

## **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Aucun frais engagé par le Participant ne sera remboursé.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE**

L'Organisateur se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu Concours ou de modifier tout ou partie des modalités du Règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée, notamment en cas de force majeure tel que définie par la jurisprudence.

L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement et événements indépendants de sa volonté (notamment relatifs à l'organisation du salon ou quelconque dysfonctionnement techniques liés à l'envoi par email) perturbant le bon déroulement du Jeu Concours.

Dans de telles circonstances, l'Organisateur en informera les Participants directement par téléphone ou email.

## **ARTICLE 8 – ACCESSIBILITE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est accessible sur le Lieu de l'Evènement, et peut être consulté librement et à tout moment pendant la durée du Jeu Concours.



Toute réclamation devra être adressée par écrit à l'adresse ci-après mentionnée avant le 15 janvier 2024. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

GIE AUDILAB RESSOURCES,  
Pôle Client - Jeu Concours Salon du Bien Vieillir  
31 rue Fabienne Landy,  
37700 SAINT PIERRE DES CORPS

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

## **ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout différend persistant, né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, et n'ayant pas pu être résolu à l'amiable au préalable, sera soumis aux tribunaux compétents français.

